

Sauvons les archives **Freinet** !

Un descriptif détaillé de la situation

Le mouvement Freinet international :

Le Mouvement Freinet international regroupe l'ensemble des associations, écoles et individus qui se reconnaissent dans la Technique Freinet devenue Pédagogie Freinet.

La Technique Freinet fut mise au point par Célestin Freinet et son épouse Élise Lagier-Bruno, à partir de 1920, rejoints par les remarquables travaux collectifs et coopératifs des pionniers d'Avant-guerre et des enseignants-chercheurs d'Après-guerre. Elle s'inscrit dans le mouvement de l'éducation nouvelle de la fin du 19e siècle et perdure aujourd'hui dans des classes du monde entier, reconnue par de nombreux intellectuels, pédagogues et scientifiques.

Elle est fondée sur **l'expression libre** des enfants par le texte libre, le dessin libre, la correspondance interscolaire, l'imprimerie, le journal, l'exploration de l'environnement, de la géographie, de l'histoire, de la culture, des mathématiques et des sciences, **la coopération, la participation démocratique à la vie de la classe**, les **techniques éducatifs** et le **tâtonnement expérimental**. Son atout principal est **la méthode naturelle** dans tous les domaines.

« C'est en marchant que l'enfant apprend à marcher ; c'est en parlant qu'il apprend à parler ; c'est en dessinant qu'il apprend à dessiner ». C'est en forgeant que l'on devient forgeron.



Célestin Freinet est décédé le 8 octobre 1966.

L'association Amis de Freinet :

Une des composantes du mouvement Freinet est l'association Amis de Freinet.

Le 8 mai 1969, elle fut créée et déclarée en préfecture de Nantes, Loire-Atlantique, par des militants pour garder vivace au sein de son Mouvement le souvenir du fondateur Célestin Freinet, de son épouse et des camarades pionniers.

Extrait des statuts de l'association Amis de Freinet - RNA W533000282

Article 4 : **Objet**

L'Association a pour but de perpétuer, en liaison avec l'ICEM-pédagogie Freinet (Institut Coopératif de l'École Moderne), la FIMEM (Fédération Internationale des Mouvements d'École Moderne), l'Institut Freinet, École Freinet de Vence, les familles Freinet et Lagier-Bruno et toutes les associations du Mouvement Freinet français et international, par les moyens les plus efficaces, le souvenir du grand pédagogue Célestin Freinet, son œuvre pédagogique, philosophique, sociale et politique et de faciliter aux chercheurs l'accès à tous les documents témoignant de cette œuvre et du Mouvement qu'il a fondé.

Le 14 décembre 2005, l'association fut reconnue d'intérêt général par la Direction générale des impôts.

Le centre de ressources international à Mayenne :

Depuis 2005, l'association gère un Centre de ressources international d'archives situé à Mayenne, rue de la Davière, au premier étage de l'école Jules Ferry.

Mayenne est historiquement une ville de l'imprimerie. Freinet a introduit une imprimerie dans sa classe en octobre 1924, lançant par cette initiative le mouvement de l'Imprimerie à l'école qui initia le mouvement de l'École moderne.

Des liens particuliers liaient des pédagogues et des responsables mayennais. C'est donc naturellement qu'émergea l'idée de créer à Mayenne un lieu consacré à l'enfant, à l'éducation, à l'école et à Freinet.

Au cours de l'année 2005, les services techniques de la ville de Mayenne effectuèrent des travaux de remise en état du premier étage de l'école Jules Ferry, étage inoccupé depuis très longtemps. Ils participèrent aussi au déplacement des archives alors stockées à Brest chez un précédent président de l'association.

Le 22 juin 2005, le Centre de ressources international Amis de Freinet fut inauguré avec beaucoup d'enthousiasme par Monsieur le maire de l'époque, Claude Leblanc, son premier adjoint, Michel Angot, des responsables et membres de l'association, des responsables du musée de l'école de Laval, des amis... en présence de représentants de la presse.

Le 2 novembre 2005, la Décision municipale de Mayenne n°148 autorisa la signature d'une convention avec l'association Amis de Freinet et une mise à disposition des locaux à effet du 1er juin 2005.

Le 12 novembre 2005, la **Convention de mise à disposition permanente d'un local** fut signée à Mayenne entre la municipalité et l'association.

Le 16 novembre 2005, la Convention fut transmise à la sous-préfecture de Mayenne.

Pendant plus de 20 ans, les maires successifs après Claude Leblanc, Michel Angot et Jean-Pierre Le Scornet, visitèrent régulièrement les locaux, son exposition, ses fonds, participèrent à des conférences, donnèrent de leur temps pour accueillir des stagiaires. La coopération avec les services techniques de la ville se faisait en bonne intelligence.

Beaucoup connaissent le centre pour en avoir entendu parler, avoir visité son exposition, consulté des documents, demandé des documents par correspondance, y avoir suivi des conférences ou des stages, avoir participé aux travaux d'archivage et d'indexation, etc.

Depuis plus de 20 ans, le centre de ressources collecte, protège, collectionne et met à disposition des archives papier et audio-visuelles, des objets et des œuvres d'art souvent uniques au monde. Il crée des fonds de personnalités reconnues par les plus grands spécialistes. Il a permis, après la disparition des anciens, de conserver leurs travaux et les œuvres des enfants. Il a sauvé des travaux pédagogiques qui auraient malheureusement disparu dans les déchèteries du monde entier.

Un choc qui met en danger nos collections :

En quelques semaines, les réalisations de plusieurs décennies sont soudainement en grand danger.

Suite à une visite de la Commission de sécurité du SDIS53 dans l'établissement scolaire, un rapport a émis des prescriptions de travaux, tout en donnant un avis favorable à la poursuite des activités de l'établissement.

L'association est concernée par le point 2 parmi 6.

2 - Débarrasser les archives papiers, le stockage de livres et d'œuvres nationales dans les locaux mis à disposition de l'association « Les Amis de Freinet » ou isoler ces locaux conformément aux dispositions des locaux à risques particuliers (article CO 28).

Nous comprenons que des travaux devront être effectués ou les archives déménagées avant la prochaine visite de la commission en 2031. Nous prenons acte et nous nous mettons en recherche très sérieuse d'une solution pérenne.

Le 6 mai 2026, dans un premier courrier daté du 6 avril 2026 adressé par mail au président de l'association, Monsieur le maire de Mayenne Adrien Mottais demande « de bien vouloir veiller à ce qu'une solution soit trouvée d'ici la fin du mois d'août 2026 ». Nous prenons acte, continuons nos recherches et préparons un dossier à présenter fin août pour répondre à la sollicitation.

Le 21 mai 2026, le président demande audience à Monsieur le maire de Mayenne.
Face à l'absence de réponse, il réitère plusieurs fois dans des mails et appels téléphoniques.

Le 12 juin 2026, le président reçoit un mail avec un deuxième courrier daté du 8 juin 2026 de Monsieur le maire de Mayenne Adrien Mottais qui fixe la date du **24 août 2026** pour évacuer les locaux. La demande d'audience est réitérée.

Le 12 juin 2026, en réaction à cette nouvelle demande d'audience, le directeur de cabinet du maire de Mayenne, Ambroise Charron, écrit les mots suivants à l'assistante de Monsieur le maire : « à mon sens, il est urgent d'attendre ». Par erreur, il a envoyé le mail au président de l'association.

Le 19 juin 2026, après de nombreux envois de mails et appels téléphoniques, le président de l'association obtient d'être reçu par Monsieur le maire de Mayenne, en présence d'adjoints et de la cheffe de service. Il souhaite se présenter, présenter l'association et le centre de ressources international, lui faire part de son désappointement et demander un délai afin de trouver une solution pérenne. La date du **15 juillet 2026** est proposée par l'assistante de Monsieur le maire.

Le 6 juillet 2026, le président reçoit un appel téléphonique du directeur de cabinet qui l'informe de l'**annulation** sans report de l'audience du 15 juillet. Il rappelle l'obligation du **24 août 2026**. Il n'accepte aucune explication sur l'incompréhension d'une telle soudaineté et l'impossibilité matérielle de réaliser un déménagement dans un délai si court sans destination connue.

Le linéaire de nos collections est évalué à 200 mètres. Depuis des mois, nous cherchons un nouveau lieu mais nous savons qu'il ne se trouvera pas dans l'urgence. De nombreux courriers et dossiers sont envoyés à des archives départementales, des municipalités, des associations nationales, des organismes spécialisés. Nous sommes en discussion avec plusieurs, avec l'espoir de créer un nouveau lieu pérenne, mais d'évidence, nous avons besoin d'un délai sinon le dernier choix sera la déchèterie et des pertes inestimables.

L'association est implantée depuis plus de 20 ans. Son importance est reconnue mondialement. Son envergure est internationale. Elle reçoit un ordre d'évacuation dans les deux mois. Elle n'a pas encore trouvé un lieu pérenne de repli. Même si elle l'avait, le délai serait impossible à tenir. Elle n'est pas autorisée à rencontrer le maire de la commune alors que celui-ci ne l'a jamais rencontrée, n'a jamais visité ses locaux et n'a aucune idée des trésors qui s'y trouvent réunis.

Par ce courrier qui nécessitait une longue explication, je veux vous informer de cette situation ubuesque. Nous sommes dans le département d'Alfred Jarry. Nous avons besoin d'aide, de soutien, de solidarité. Nous avons besoin que vous nous aidiez à obtenir un délai pour trouver une solution pérenne et à trouver un nouveau lieu pour nos collections.

Vous trouverez en annexe une chronologie détaillée pour comprendre ce qui a amené à la situation actuelle, un inventaire sommaire des collections du centre de ressources international et des images de nos collections.

Merci de bien vouloir prendre en considération cet appel.

Pour l'association Amis de Freinet, le président Hervé Moullé.
hmoullé@icloud.com
06 32 70 04 32

Annexes

Une chronologie détaillée pour comprendre ce qui a amené à la situation actuelle :

Fin 2025 et début 2026, organisation par la mairie de réunions préparatoires à une rénovation de l'établissement scolaire.

Le 21 janvier 2026, la cheffe de service des affaires scolaires demande des doubles de nos clés afin de mettre à jour ses trousseaux de clés.

Nous recevons l'information de la visite d'une commission de sécurité dans l'établissement, le 2 février 2026.

La visite est reportée au 23 février 2026.

La présence d'un responsable de l'association n'est pas requise.

La commission de sécurité n'a pas contacté l'association pour l'informer de sa visite.

Le 23 février 2026, la commission de sécurité est entrée dans nos locaux avec les clés de la cheffe de service, sans la présence d'un responsable de l'association.

Le 15 avril 2026, le président de l'association demande rendez-vous au lieutenant du SDIS53.

Le lieutenant du SDIS53 dit avoir visité le 1er étage dont nos locaux, ne pas avoir visité le 2e étage, un ancien logement désaffecté devenu débarras très encombré, parce qu'il s'agit d'un espace privé.

Le 27 avril 2026, une rencontre a lieu au siège du SDIS53. Au cours de cette rencontre et des échanges téléphoniques qui suivront, le lieutenant explique les tenants et les aboutissants d'une visite de commission de sécurité, rappelle qu'il ne visite que des lieux qui lui sont proposés à la visite, que la commission émet des prescriptions et des avis qui seront vérifiés lors de la visite suivante. La prochaine visite est fixée à 2031.

Le 5 mai 2026, le président reçoit le rapport de la commission de sécurité et un arrêté municipal daté du 12 mars 2026.

Nous y lisons que la Commission de sécurité du SDIS53, en visite dans l'établissement scolaire, a émis des prescriptions de travaux et a donné un avis favorable à la poursuite des activités de l'établissement.

L'association est concernée par le point 2 parmi 6.

2 - Débarrasser les archives papiers, le stockage de livres et d'œuvres nationales dans les locaux mis à disposition de l'association « Les Amis de Freinet » ou isoler ces locaux conformément aux dispositions des locaux à risques particuliers (article CO 28).

Nous comprenons que des travaux devront être effectués ou les archives déménagées avant la prochaine visite de la commission en 2031. Nous prenons acte et nous nous mettons en recherche très sérieuse d'une solution pérenne.

À plusieurs reprises, une solution de repli est proposée dans l'actuelle bibliothèque de l'école. Deux visites du lieu sont effectuées. Des travaux de remise en état sont clairement évoqués par la cheffe de service et deux élus municipaux.

Le 6 mai 2026, dans un premier courrier daté du 6 avril 2026 adressé par mail au président de l'association, Monsieur le maire de Mayenne Adrien Mottais demande « de bien vouloir veiller à ce qu'une solution soit trouvée d'ici la fin du mois d'août 2026 ». Nous prenons acte, continuons nos recherches et préparons un dossier à présenter fin août pour répondre à la sollicitation.

Le 21 mai 2026, le président demande audience à Monsieur le maire de Mayenne.
Face à l'absence de réponse, il réitère plusieurs fois dans des mails et appels téléphoniques.

Le 12 juin 2026, le président reçoit un mail avec un deuxième courrier daté du 8 juin 2026 de Monsieur le maire de Mayenne Adrien Mottais qui fixe la date du **24 août 2026** pour évacuer les locaux. La demande d'audience est réitérée.

Le 12 juin 2026, en réaction à cette nouvelle demande d'audience, le directeur de cabinet du maire de Mayenne, Ambroise Charron, écrit les mots suivants à l'assistante de Monsieur le maire : « à mon sens, il est urgent d'attendre ». Par erreur, il a envoyé le mail au président de l'association.

Le 19 juin 2026, après de nombreux envois de mails et appels téléphoniques, le président de l'association obtient d'être reçu par Monsieur le maire de Mayenne, en présence d'adjoints et de la cheffe de service. Il souhaite se présenter, présenter l'association et le centre de ressources international, lui faire part de son désappointement et demander un délai afin de trouver une solution pérenne. La date du **15 juillet 2026** est proposée par l'assistante de Monsieur le maire.

Le 6 juillet 2026, le président reçoit un appel téléphonique du directeur de cabinet qui l'informe de l'**annulation** sans report de l'audience du **15 juillet 2026**. Il rappelle l'obligation du **24 août 2026**. Il n'accepte aucune explication sur l'incompréhension d'une telle soudaineté et l'impossibilité matérielle de réaliser un déménagement dans un délai si court sans destination connue.

Un inventaire sommaire des collections du Centre de ressources international :

55 fonds nominatifs, environ 70 boîtes d'archives
des journaux scolaires, environ 100 boîtes d'archives
des revues du mouvement Freinet, 100 boîtes d'archives
la collection complète de BT, BTj, Grand J, BT2
des revues des chantiers, 170 boîtes d'archives
des boîtes thématiques, 26 boîtes d'archives
des disques
des livres, environ 400
des photos, une boîte spéciale
des bandes enseignantes
des fichiers de travail individualisé
des revues de la FIMEM
des revues Espéranto
des albums de classe
la pétition de Saint Paul
les archives de l'association Amis de Freinet
des poteries, céramiques et pavages de Coursegoules
les bobines du film l'École Buissonnière
des cassettes audio
des cassettes vidéo
des affiches
des dessins et des peintures d'enfants
des tentures
des presses d'imprimerie et les casses
des caractères en plomb et des encres
des appareils de projection dont le Pathé Baby
des caméras donc le Pathé Baby
des appareils de reproduction
...

Des photos de nos collections :



